

PIÈCES A FOURNIR

PAR L'ASSURÉ MALADE

A- REMBOURSEMENT DES FRAIS RELATIFS AUX SOINS ET ACHAT DE MÉDICAMENTS

- 1- Fiche de soins remplie par l'assuré, dûment signée et cachetée par le médecin traitant, avec mention de l'affection médicale, s'il y a lieu.
- 2- Tickets de caisse et factures d'achat des médicaments
- 3- Reçus de consultation
- 5- Factures détaillées des soins reçus

B- REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ANALYSES, D'ACTES DE LABORATOIRE ET DE RADIOGRAPHIE

- 1- Fiche de soins
- 2- Bons d'analyses ou d'examen d'imagerie médicale (RX, Echographie, Scanner, IRM)
- 3- Reçu(s) ou facture(s) d'analyse(s)
- 4- Reçu(s) ou facture(s) d'actes d'imagerie médicale.

C- REMBOURSEMENT DES FRAIS RELATIFS À L'HOSPITALISATION

- 1- Fiche de soins
- 2- Reçu(s) d'hospitalisation
- 3- Factures détaillées des actes
- 4- Compte-rendu d'hospitalisation

D- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SOINS A L'ETRANGER

Justificatifs des dépenses à savoir : ordonnances médicales, tickets de caisse, factures, demandes d'analyses, reçus, compte-rendu d'hospitalisation, CRO (Compte-Rendu Opératoire)

E- RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- 1- Constituer un dossier par personne.
- 2- Le dossier doit être adressé sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil de L'AFRICAIN DES ASSURANCES.
- 3- Le dossier complet doit être envoyé à l'assureur dans un délai de 30 jours à compter du dernier acte médical.

L'AFRICAIN DES ASSURANCES

Tél. : 21 30 90 90 / 21 30 04 83

Fax : 21 30 14 06

01 BP 3128 COTONOU

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN